

Projet de parc éolien à Bernay-Saint-Martin



Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous imaginons un nouveau projet éolien sur votre territoire, après le démantèlement du parc éolien de Bernay-Saint-Martin, qui est en exploitation depuis 2007.

Afin de faire face aux défis de l'approvisionnement en électricité de notre pays et du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019 - 2023.

Plus spécifiquement en Nouvelle-Aquitaine, l'objectif est d'atteindre 4500 MW d'installations éoliennes terrestres d'ici 2030. Au 30 septembre 2022, seuls 1533 MW étaient installés.

Le parc éolien de Bernay-Saint-Martin, mis en service en 2007, est le

deuxième parc éolien construit en Charente-Maritime. Sa fin d'exploitation approche, et notre société étudie un nouveau projet sur ce territoire favorable à la production d'électricité éolienne.

Des études naturalistes, paysagères et acoustiques sont en cours, pour identifier en premier lieu les enjeux du site et ainsi proposer une implantation qui s'intègre de façon optimale au sein de la zone.

Début 2023, dès que les conditions le permettront, un mât de mesures sera installé afin d'étudier l'activité et le comportement des chauves-souris en hauteur.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés tout au long du développement de ce projet !



La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, qui dispose de bureaux à Limoges, Tours, Amiens, Montpellier et Benet, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 100 personnes.



Volkswind est présent en Charente-Maritime depuis de nombreuses années et a déjà développé des parcs éoliens à Marsais, Antezant-la-Chapelle, la Brousse et Bagnizeau et les Touches de Périgny. D'autres projets autorisés par la Préfecture devraient voir le jour prochainement notamment à Villeneuve-la-Comtesse et Vergné, et à Puyravault et Chambon.



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire.

L'énergie éolienne a représenté 8,4% de la production électrique nationale en 2022 (source : RTE).

Un nouveau parc : pourquoi, comment?

Le parc éolien de Bernay-Saint-Martin, composé de 8 éoliennes de puissance unitaire de 1,5 MW, a été mis en service en 2007. La durée de vie moyenne d'un parc éolien est estimée à 20-25 ans. En fin de vie, les parcs éoliens sont démantelés et les sites sont remis en état.

Nous imaginons un nouveau projet sur la zone du parc actuel, à l'issue de son démantèlement. Pour ce nouveau parc, des études de faisabilité ont été engagées. Des études environnementales, acoustiques et paysagères sont en cours ou à venir. Elles permettront notamment d'évaluer les enjeux actuels du site afin de définir une implantation optimale.

La zone d'étude présente de nombreux atouts, un gisement de vent important et un éloignement satisfaisant des zones à forts enjeux.



Comité de projet

Le projet que nous développons actuellement est un projet de territoire ayant pour but de produire de l'électricité localement, de manière propre, renouvelable et indépendante. Nous souhaitons y intégrer la population locale.

Nous proposons ainsi de constituer un comité de projet, composé notamment d'élus désignés par leur municipalité et de citoyens, qui se réunira périodiquement et à différentes étapes clés du projet pour définir les moyens de communication, les mesures compensatoires (plantation des haies par exemple) et d'accompagnement, etc.

S'il existe une volonté forte du territoire nous pouvons également ouvrir le projet à du financement participatif, du financement citoyen ou d'autres initiatives innovantes.

Venez échanger avec nous et poser vos questions !

Notre volonté est d'apporter aux riverains et citoyens un maximum d'information sur ce projet, en toute transparence et de manière sereine et conviviale.

Dans un premier temps, nous vous invitons à venir échanger avec nous, chargés d'études, chefs de projet et chargés de développement, lors d'entretiens individuels d'environ 15 minutes.

Ces entretiens se dérouleront le **mardi 14 mars 2023** et le **mardi 21 mars 2023** de 16h00 à 19h00 à la salle des fêtes de Breuilles à Bernay-Saint-Martin.

Pour convenir d'un créneau, merci de nous contacter par mail ou par téléphone, à : nicolas.bechet@volkswind.com (07 81 87 20 34) ou à loic.devilleger@volkswind.com (07 86 43 87 17).



Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

Je souhaite m'investir et apporter mes idées au comité de projet

Je suis éventuellement intéressé par le financement participatif ou le financement citoyen

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

You can send us by mail to : Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES or by mail to nicolas.bechet@volkswind.com

We collect these data in order to address you by mail with information concerning our projects. If you do not wish to receive such solicitations, check the box below :

I refuse that the company VOLKSWIND communicates information by postal mail or mail.



Le bureau d'études Envol Environnement a été missionné à l'été 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone du projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



(source : Envol Environnement)

Installation d'un mât de mesures

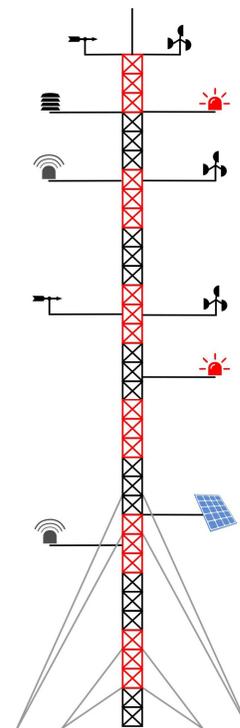
Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesures sera installé. Il permettra également de connaître plus précisément le potentiel de vent en hauteur. Son installation est prévue en début d'année 2023.

Ce mât de 84 m est composé de différents appareils de mesures :

- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de températures
- Des micro ultrasons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tout élément de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie



Ces enregistrements dureront environ 1 an et couvriront les différents cycles biologiques des chiroptères. Cela permettra d'identifier les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individus et leur période d'activité.



Acoustique



Le cabinet Delhom Acoustique est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert acoustique viendra sur site pour réaliser des mesures du niveau sonore existant (avec les éoliennes du parc de Bernay-Saint-Martin). Il calculera ensuite le niveau sonore existant en l'absence des éoliennes (état initial).

Une fois une implantation et un modèle d'éolienne retenus, il modélise la diffusion acoustique depuis chaque emplacement des nouvelles éoliennes envisagées afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est, à ce propos, la plus stricte en Europe : (+5 dB (décibel) le jour ; +3 dB la nuit).

Après la construction du nouveau parc éolien, un acousticien réalisera de nouvelles mesures qui permettront de vérifier que les éoliennes respectent la réglementation et d'adapter au besoin le plan de bridage prévu. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées pour contrôle.



Paysagère



Le cabinet d'études Couasnon travaille depuis début 2023 sur la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers principaux. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet. Des mesures peuvent être préconisées dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.



Objectifs

En **France**, l'objectif est d'installer 24 100 MW pour l'éolien terrestre d'ici **2023**. Au 30 septembre 2022, seuls 20 433 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est d'atteindre 4 500 MW. Au 30 septembre 2022, seuls 1 533 MW ont été installés :



Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présence de services, terrains attractifs...)

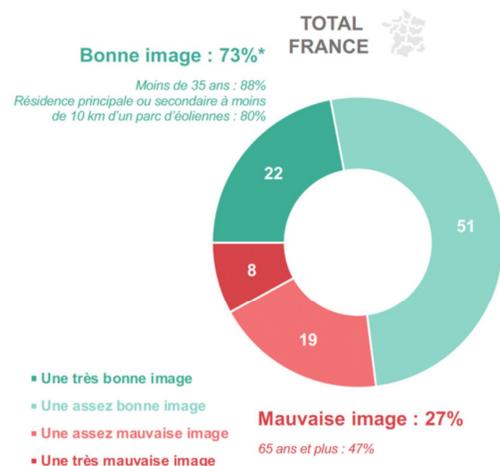
Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

Le sondage Harris Interactive de 2021 montre que 73% des français ont une bonne image de l'énergie éolienne, ce qui vient conforter les chiffres des années antérieures.

Cette adhésion est encore plus marquée pour les personnes résidant à moins de 10 km d'un parc éolien : 80% des riverains d'un parc éolien ont une bonne image de l'énergie éolienne.



source : extrait de sondage Harris Interactive (Août 2021)

<https://www.info-eolien.fr/>

Vos contacts privilégiés

Nicolas Bechet
Chargé de développement
nicolas.bechet@volkswind.com

Loïc Devilleger
Chargé de développement
loic.devilleger@volkswind.com

Julie Cazaubon
Cheffe de projets
julie.cazaubon@volkswind.com

Mathieu Renault
Chargé d'études éolien
mathieu.renault@volkswind.com

Volkswind France

Cente Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97